

Notre Garantie Portes de Garage



Ce que couvre notre garantie

La garantie de nos Portes de Garage s'applique sur l'ensemble des pièces qui les composent. Elle concerne tous les vices de fabrication ou de défauts de matière.

Durée de la garantie :

1

Éléments	Durée de la garantie
Portes de garage sectionnelles	2 ans
Portes de garage basculantes	2 ans
Motorisations Chamberlain ML500 (y compris commandes et automatismes)	2 ans
Motorisations Somfy (y compris commandes et automatismes)	3 ans

2

Cette garantie concerne l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par nos services (hors pose voir ci dessous).

3

Notre service hot-line téléphonique (03 88 90 59 82) se tient à votre disposition pour vous apporter l'assistance nécessaire à vos problèmes techniques.

Ce que ne couvre pas notre garantie

1

Les frais de démontage, remontage, déplacement.

2

Toute pièce détériorée dans des conditions anormales d'utilisation (Choc accidentel durant le montage ou le transport, non respect des consignes de pose, usure prématurée d'organes mécaniques due à un montage incorrect).

3

Les frais de retour des pièces défectueuses.

NB : Les frais d'envoi à partir de l'usine sont pris en charge par l'usine. Pour être pris en garantie, les pièces défectueuses doivent impérativement être retournées à l'usine de production.

4

Les légères différences de couleur et de brillance qui pourraient être constatées avec les produits, ne sauraient être cause de litige.